

APPEL A COTISATION 2017

Merci de prendre connaissance des montants de cotisation annuelle 2017

- 70 euros** pour un revenu net supérieur ou égal à 2300 euros / mois
- 40 euros** pour un revenu net inférieur ou égal à 2300 euros / mois

Cette cotisation permet à tout membre à jour :

- d'avoir accès à un espace membre du site WEB de la SFETD www.sfefd-douleur.org
- de paraître dans l'annuaire en ligne de la SFETD
- de bénéficier d'une interface avec les Commissions professionnelles de la société
- de recevoir les newsletters mensuelles *ACTUS*, *KIOSQUE* et les enquêtes
- de bénéficier d'une inscription gratuite au colloque du 31 mars 2017 sur les douleurs postopératoires
- de bénéficier des fonctionnalités de l'outil numérique *My Speciality* (cf. newsletter du 15 01 17)
- d'assister et de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle de novembre 2017
- de bénéficier d'un *tarif membre* lors de l'inscription au Congrès annuel
- d'avoir l'accès illimité aux enregistrements des sessions des congrès mis en ligne
- d'accéder à la version en ligne de l'*European Journal of Pain* de l'EFIC.

Comment régler votre cotisation annuelle ?

1- Par carte bancaire

- ✓ Rendez-vous sur le site www.sfefd-douleur.org
- ✓ Connectez-vous à votre espace à l'aide de votre **identifiant** et **mot de passe**
- ✓ Cliquez sur « payer » et suivez la procédure habituelle de paiement sécurisé
- ✓ Téléchargez votre attestation / facture acquittée (format PDF) sur votre espace

2- Par prélèvement Automatique ou par virement

- ✓ Sur simple demande par courriel auprès du secrétariat comptable : sfefd@sfr.fr

3- Par chèque bancaire

Chèque libellé à l'ordre de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur (SFETD) et adressé au secrétariat comptable.

Un changement de situation ?

Vous pouvez modifier votre profil directement en ligne !

Nous vous prions de croire, Cher(e) ami(e), en l'assurance de nos sincères remerciements pour votre soutien renouvelé.

Le trésorier, Pierrick POISBEAU